

*Initiatives parlementaires*

sance éternelle pour le rôle qu'ils ont joué dans ma vie et pour les valeurs qu'ils ont voulu m'inculquer et que j'ai appréciées plus tard, au début de ma carrière.

Une journée des grands-parents serait une excellente occasion pour tous les Canadiens de reconnaître le rôle très important des grands-parents au sein d'une famille.

Je propose donc que la Chambre réagisse spontanément, et non pour donner suite aux instructions d'un comité, et décide à l'unanimité de faire du projet de loi C-274 une mesure faisant l'objet d'un vote.

[Français]

**Le vice-président:** Chers collègues, y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour modifier la motion sur le projet de loi C-274 pour qu'elle soit votable?

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** Alors, nous reprenons le débat, et j'accorde la parole à la secrétaire parlementaire du premier ministre.

• (1810)

[Traduction]

**Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir de prendre la parole à la Chambre au sujet de la motion d'initiative parlementaire proposant une journée spéciale pour souligner l'énorme contribution des grands-parents à la vie des familles et de la société. Les libéraux sont conscients de cette réalité.

Les initiatives parlementaires sont présentées à la Chambre selon une certaine procédure. Celle-ci a été respectée par un comité formé de représentants de tous les partis et dont le député d'en face est membre. Je vais donc parler ce soir de la motion d'initiative parlementaire sur les grands-parents.

Les Canadiens, en instituant une journée des grands-parents, auront une nouvelle occasion de témoigner de leur attachement indéfectible à la famille. C'est une conviction des libéraux. Ce n'est pas une question de gros sous. Ce sont des principes auxquels les libéraux sont attachés tout comme le sont les députés d'en face.

Je garde un excellent souvenir de ma grand-mère. C'était une femme sage, même si elle n'avait pas d'instruction. Elle me disait des choses comme: «Mon enfant, tu peux y arriver.» C'est de femmes comme ma grand-mère que la plupart des députés se souviennent. Peut-être même que la plupart d'entre nous sont ici grâce aux encouragements reçus des grands-parents.

En décembre 1991, le Canada a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant, fait marquant dans l'histoire sociale du Canada. Les pays signataires ont convenu que les enfants devaient grandir dans un climat de bonheur, d'amour, de compréhension, avec la protection et l'aide nécessaire au plein épanouissement de leur personnalité, pour mieux se préparer à devenir des adultes responsables. L'une des vérités centrales de la convention est la conviction que la famille est une cellule fondamentale dans la société et qu'elle est l'environnement

naturel propice à la croissance et au bien-être de tous ses membres, notamment les enfants.

Le rôle des grands-parents est vital pour l'enfant. Les grands-parents peuvent être des compagnons, des amis plus proches que les parents, et cette relation peut être une grande source de satisfaction tant pour le grand-parent que pour le petit-enfant. D'autres députés ont dit que, dans la société d'aujourd'hui, en raison des divorces et des familles monoparentales, certains grands-parents remplaçaient les parents.

Selon une étude réalisée par le British Columbia Council for the Family, le rôle de grand-parent donne à la personne âgée le sentiment de sa propre valeur; il est pour elle une source d'amour, de respect et de soutien. Être grand-parent, ce peut être l'occasion de donner et de recevoir de l'affection.

Les grands-parents permettent également de faire le lien entre la génération passée et la génération à venir. La continuité, liée à un amour inconditionnel, constitue la pierre angulaire du développement de l'amour-propre et du sentiment de confiance chez l'enfant. La langue, la culture et la sagesse qui vient de l'expérience comptent parmi les richesses qui sont transmises de génération en génération.

Une émission de télévision caractérisait récemment le rôle des grands-parents en montrant qu'ils donnent des racines et des ailes à toute une génération. J'y vois une définition très juste de ce que sont les grands-parents.

Les aînés, dont la plupart sont grands-parents, constituent un élément essentiel non seulement de leur propre famille, mais aussi de tous les aspects de la vie communautaire. Ils sont des membres actifs de leur communauté. Certains continuent d'exercer un travail rémunéré, comme le député d'en face. Certains sont membres d'une paroisse, d'organismes et de clubs de personnes âgées, de clubs de sports et de culture physique, et d'organismes culturels comme les musées des beaux-arts et les groupes d'activités théâtrales et musicales. Ces organismes bénéficient tous des talents de nos personnes âgées. Les aînés participent également à l'action sociale. Ils sont actifs comme enseignants, membres de conseil d'administration et bénévoles, et même comme politiciens.

• (1815)

En examinant l'opportunité d'établir une journée nationale des grands-parents, nous devrions également réfléchir à notre famille canadienne collective dans laquelle les aînés jouent un rôle essentiel. Le caractère unique du rôle que les grands-parents jouent dans la famille est, à mon avis et de l'avis de beaucoup, digne d'être célébré dans le cadre d'une journée nationale des grands-parents au Canada.

Les grands-parents et les personnes âgées en général méritent qu'on leur consacre une journée pour commémorer les très grandes et importantes contributions qu'ils ont apportées à la société. C'est pourquoi j'appuie la mesure d'initiative parlementaire à l'étude.

[Français]

**M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre part au débat sur le projet de loi C-274